



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire à huis clos du conseil municipal de la Ville de Warwick le 7 juin 2021 à 19 heures 30 par visioconférence.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de madame Julie Labonté (2021/10) :

Demande de madame Julie Labonté, concernant l'immeuble situé au 40, rue Louis Payer, lot 6 071 467 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de régulariser la superficie du garage rattaché d'une superficie de 86 mètres carrés, contrairement aux 75 mètres carrés prescrits à l'article 7.2.3 a) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

2. Demande de madame Jacqueline Perreault et monsieur Jacques Charest (2021/11) :

Demande de madame Jacqueline Perreault et monsieur Jacques Charest, concernant l'immeuble situé au 20, rue du Moulin, lot 4 905 900 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de régulariser l'implantation de la dalle de béton ayant une marge latérale de 1,30 mètre, contrairement aux 2 mètres prescrits à l'article 6.1 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes soit par une consultation écrite par courriel directiongenerale@villedewarwick.quebec ou sur les médias sociaux, soit par Facebook ou le site Internet www.villedewarwick.quebec, et ce, avant le 4 juin 2021.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce dix-neuvième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt et un.

**Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**